

# CHAPITRE 6 - La France : une nouvelle place dans le monde (1945-1970)

## COURS 1. La France dans les relations internationales (1945-1958) (p. 190-191)

Comment restaurer la puissance de la France après la guerre ?

### A - Les défis de la IV<sup>e</sup> République

#### 1. La refondation républicaine

À la Libération, une fois l'ordre républicain restauré, le Gouvernement provisoire de la République Française (GPRF) met en place de nouvelles institutions. La Constitution de la IV<sup>e</sup> République instaure, en 1946, un régime parlementaire.

Toutefois, ce dernier est contesté dès sa naissance, notamment par Charles de Gaulle, favorable à un pouvoir exécutif fort. La conception gaullienne de la République s'oppose ainsi à celle d'un dirigeant politique comme Pierre Mendès France.

#### 2. La reconstruction et la modernisation du pays

Aux lendemains de la guerre, la IV<sup>e</sup> République permet la reconstruction du pays. L'aide financière du plan Marshall (1947) (→ chapitre 4) y contribue de manière déterminante tant la France est affaiblie économiquement en 1945. Les sommes allouées sont dépensées en achats aux États-Unis, qui demandent en retour une meilleure coordination des politiques économiques en Europe.

La IV<sup>e</sup> République orchestre également la modernisation du pays. L'État intervient activement dans l'économie, notamment avec la mise en place du plan.

### **3. La guerre froide**

Rapidement, la France reconnaît que son principal adversaire potentiel n'est plus l'Allemagne, mais l'Union soviétique. Pour rivaliser en cas d'affrontement avec cette dernière, la France intègre l'OTAN (1949), une alliance défensive sous influence américaine (→ chapitre 4). En se plaçant ainsi sous la protection nucléaire états-unienne, la France devient dépendante de la puissance américaine.

## **B - La France dans la construction européenne**

### **1. La renaissance de l'idée européenne**

Relancée par Churchill, la formule « États-Unis d'Europe » est mise en avant lors du congrès de La Haye (1948), afin de promouvoir la construction européenne.

Malgré les divisions entre fédéralistes et unionistes, ce congrès aboutit à la création du Conseil de l'Europe (1949), dont le siège est à Strasbourg, et qui se dote d'un texte fondateur, la Convention européenne des droits de l'homme (1950).

Cependant, le Conseil de l'Europe n'est ni une union, ni une fédération : c'est une organisation rassemblant des démocraties attachées aux droits de l'homme.

### **2. Une création fondatrice : la CECA**

La création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), en 1951, marque un tournant dans la construction européenne. À l'initiative des Français Jean Monnet et Robert Schuman encouragés par les États-Unis, la CECA rassemble six pays : la France, la RFA, l'Italie et le Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg).

Facteur de croissance économique pour les Six, ce marché unique du charbon et de l'acier contribue aussi politiquement à la réconciliation franco-allemande. C'est une étape vers une communauté plus vaste, fondée sur les principes d'une Europe supranationale.

### **3. Le choix d'une Europe économique**

Malgré ces progrès, la France refuse en 1954, après de vifs débats, le projet de Communauté européenne de défense (CED), c'est-à-dire d'une armée européenne. Les « anticédistes » craignent notamment d'abandonner une partie de la souveraineté militaire de la France. Avec cet échec, la construction européenne semble enlisée.

La construction européenne est néanmoins rapidement relancée ; l'engouement pour le nucléaire civil et le projet de création d'un marché commun en sont les moteurs. Ainsi en 1957, les Six signent à Rome deux traités qui instituent la Communauté européenne de l'énergie atomique (ou Euratom) et la Communauté économique européenne (CEE).

## **C - Une puissance coloniale sur la défensive**

### **1. Des résistances aux indépendances**

Sous la IV<sup>e</sup> République, le maintien de l'Empire colonial fait consensus car il permettrait le rayonnement international de la France. Toutefois, dans un monde où émerge le tiers-monde (→ chapitre 5), la perpétuation du système colonial paraît impossible.

Les premiers soulèvements indépendantistes sont réprimés dans le sang : à Madagascar en 1947 ou au Cameroun en 1955, l'emploi de la force armée ne suffit pas à lutter contre la montée des nationalismes. La guerre d'Indochine (1946-1954) (→ chapitre 5) puis la guerre d'Algérie (à partir de 1954) ébranlent ainsi le régime.

## **2. Une politique coloniale française critiquée**

Si les États-Unis avaient soutenu la France en Indochine par hostilité au communisme vietnamien, ils condamnent la politique française en Afrique du Nord dans les années 1950 (Maroc, Tunisie, Algérie). L'URSS et ses alliés, notamment la Chine, soutiennent les luttes des peuples colonisés. La France ne trouve guère d'appui à l'ONU qui affirme le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tandis que plusieurs pays arabes (l'Égypte particulièrement) encouragent les nationalistes algériens.

## **3. L'impuissance de la puissance coloniale**

En 1956, la France doit accepter l'indépendance du Maroc et de la Tunisie. En Égypte, le président Nasser décide la nationalisation du canal de Suez, alors exploité par une compagnie franco-britannique. L'intervention militaire de la France et du Royaume-Uni, aidés pour l'occasion d'Israël, est condamnée par l'ONU, les États-Unis et l'URSS. C'est un fiasco diplomatique. La crise de Suez vient confirmer la perte d'influence des anciennes puissances coloniales, et particulièrement de la France, sur la région.

## **COURS 2. La guerre d'Algérie et la fondation d'une nouvelle République (1954-1962) (p. 192-193)**

**Comment la crise algérienne donne-t-elle naissance à un nouveau régime républicain ?**

### **A - La IV<sup>e</sup> République paralysée par la guerre d'Algérie**

#### **1. Une impasse politique**

Le 1<sup>er</sup> novembre 1954, l'insurrection menée par les nationalistes algériens du Front de libération nationale (FLN) marque le début de la guerre d'Algérie. Face aux actions terroristes et à la guérilla, la France choisit la répression armée pour s'opposer à l'indépendance de l'Algérie.

Les gouvernements successifs de la IV<sup>e</sup> République ne peuvent envisager publiquement une négociation politique pour sortir de la crise, car ils sont soumis à la pression de l'armée et des Européens d'Algérie qui refusent l'abandon de l'Algérie française.

#### **2. Le tournant du mois de mai 1958**

Le 13 mai 1958, des partisans de l'Algérie française tentent de s'emparer du pouvoir. Avec le soutien de l'armée, ils s'imposent à Alger et projettent une opération militaire d'ampleur en métropole afin d'y instituer un pouvoir autoritaire. L'impasse est totale.

#### **3. Charles de Gaulle revient au pouvoir**

Face à ce blocage, le général de Gaulle s'efforce d'apparaître en arbitre face à la menace de guerre civile. Il est soutenu par l'armée et les Français d'Algérie, qui voient en lui l'homme capable de maintenir l'Algérie dans la France.

Il se présente également comme l'homme providentiel capable de sauver la République. Il conditionne cependant son retour au pouvoir à une refondation des institutions républicaines qu'il juge responsables de la crise. Sa revendication satisfaite, il devient chef du gouvernement le 1<sup>er</sup> juin 1958.

## **B - La fondation de la V<sup>e</sup> République**

### **1. La rédaction d'une nouvelle Constitution**

Chargé de doter la France d'une nouvelle Constitution, de Gaulle veut redistribuer les pouvoirs au sein de la République en faveur de l'exécutif. Il entend ainsi mettre fin au régime parlementaire de la IV<sup>e</sup> République, vecteur d'instabilité gouvernementale.

Il instaure un régime semi-présidentiel, où le président de la République occupe désormais un rôle majeur. Placé au-dessus des partis, il assure le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Sa légitimité s'appuie sur une élection pour 7 ans par un collège de 80 000 grands électeurs.

### **2. Charles de Gaulle, premier président de la V<sup>e</sup> République**

Symboliquement, Charles de Gaulle présente la Constitution à la nation sur la place de la République à Paris, le 4 septembre 1958. Critiqué par la gauche, en particulier par Pierre Mendès France, le texte est cependant approuvé par référendum (79 % de « oui »). De Gaulle devient alors le premier président de la V<sup>e</sup> République.

### **3. La question algérienne**

En Algérie, le général de Gaulle tente d'apaiser la situation. Le 4 juin 1958, à Alger, devant une foule en liesse, il s'exclame « Je vous ai compris ! » et encourage la fraternisation entre musulmans algériens et Français d'Algérie.

Le 6 juin, à Mostaganem, il déclare « Vive l'Algérie française ! », semblant signifier qu'il poursuit le combat en faveur de la présence française en Algérie. Il s'assure ainsi momentanément le soutien de l'armée et des Européens d'Algérie.

## **C - La fin de la guerre d'Algérie**

### **1. La difficile route vers l'indépendance**

Progressivement, tout en poursuivant les opérations militaires, de Gaulle oriente sa politique algérienne vers des négociations puis vers l'indépendance. Il propose ainsi l'autodétermination aux Algériens (1959), qui seraient consultés par référendum.

Se sentant trahis, les partisans de l'Algérie française et une partie de l'armée déclenchent une semaine d'émeutes à Alger en janvier 1960 : c'est la « semaine des barricades ». En avril 1961, quatre généraux tentent un putsch pour s'emparer du pouvoir. La même année, certains partisans de l'Algérie française passent dans la clandestinité au sein de l'Organisation armée secrète (OAS), qui organise des attentats, en Algérie ainsi qu'en métropole.

### **2. Une sortie de guerre douloureuse**

Le 18 mars 1962, les accords d'Évian prévoient un cessez-le-feu entre l'armée française et le FLN. Ils débouchent le 3 juillet sur l'indépendance de l'Algérie, approuvée par référendum à plus de 99 % par les Algériens.

Cette indépendance s'accompagne de violences et du rapatriement – mais aussi parfois de l'abandon par l'État – des Français d'Algérie ainsi que des harkis.

Des conflits de mémoires émergent à l'issue de la guerre. En France, l'envoi du contingent, l'usage de la torture par l'armée, les massacres des harkis et l'arrivée des

rapatriés en métropole sont autant de blessures longues à cicatriser. Côté algérien, c'est le sentiment victorieux de libération qui l'emporte.

### **3. Un renforcement du rôle du président**

Sur le sol national, le climat de tensions engendré par la guerre d'Algérie permet à de Gaulle de mettre en place une République présidentielle. Il contient ainsi les oppositions des partis représentés au Parlement et conduit, seul, la politique étrangère de la France.

Après la guerre d'Algérie, il décide de renforcer la légitimité du pouvoir exécutif au détriment du pouvoir législatif. Il propose l'élection du président de la République au suffrage universel direct afin d'assurer la pérennité du régime. Malgré l'opposition de nombreux partis et hommes politiques dont Pierre Mendès France, ce projet est approuvé à 62 % des votants par référendum en octobre 1962.

## **DOCUMENTS. 1950-1969 : la France et la construction européenne**

**(p. 193-194)**

### **Doc 1 p. 193 : La déclaration du 9 mai 1950**

**En s'inspirant d'un projet élaboré par Jean Monnet, le ministre des Affaires étrangères Robert Schuman propose de créer la CECA<sup>1</sup>.**

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. [...] L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée ; l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité, mais décisif :

- Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.
- La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin des régions

longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

– La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifesterà que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible.

1. Communauté européenne du charbon et de l'acier, créée en 1951.

## Doc 4 p 195 : La vision gaullienne de l'Europe (1960)

I. Si l'on croit qu'il est nécessaire que l'Europe devienne une entité réelle exerçant une action propre dans les affaires du monde, il faut vouloir qu'elle soit organisée par elle-même et pour elle-même dans les domaines politique, économique, culturel et dans celui de la défense.

II. Pour être efficace, pour s'appuyer sur le sentiment et l'adhésion des peuples, pour ne pas se perdre dans la nuée des théories, « l'Europe » ne peut actuellement consister qu'en une coopération organisée des États. Tout commande que cela se fasse à partir d'un accord de la France et de l'Allemagne, auquel adhéreront tout d'abord l'Italie, la Hollande, la Belgique et le Luxembourg.

III. Adopter cette conception, c'est admettre que les organismes « supranationaux<sup>1</sup>», qui ont été constitués entre les Six<sup>2</sup> et qui tendent inévitablement et abusivement à devenir des super-États irresponsables, seront réformés, subordonnés aux gouvernements et employés aux tâches normales du Conseil et de la technique. [...]

IX. [...] Le président de la République française et le chancelier de l'Allemagne fédérale doivent à l'Europe, à leurs deux pays et à eux-mêmes de prendre les initiatives nécessaires.

Charles de Gaulle, note au sujet de l'organisation de l'Europe, Rambouillet, 30 juillet 1960, dans Lettres, notes et carnets, juin 1958-déc. 1960, © Plon, 1985.

1. Institutions de la CEE, nées en 1957, placées au-dessus des gouvernements de chaque État.

2. Belgique, France, Italie, Luxembourg, République fédérale d'Allemagne, Pays-Bas.

## **DOCUMENTS. 1954-1962 : la République française à l'épreuve de la crise algérienne (p. 196-197)**

### **Doc 2 p. 196 : Le Front de libération nationale s'organise**

Dans la nuit du 31 octobre, l'Armée de libération nationale est entrée en action pour reconquérir l'indépendance de l'Algérie.

Malgré le déchaînement désespéré des forces colonialistes qui tentent par tous les moyens de briser la Résistance, l'action doit se poursuivre, s'amplifier et triompher car l'existence et l'avenir de notre Patrie dépendent de l'issue de la bataille engagée. Ni les avions qui bombardent, ni les canons qui tonnent, ni les ratissages odieux, ne sauraient désormais freiner le cours de l'histoire d'un Peuple qui n'a pas oublié son glorieux passé. [...]

Avec l'aube qui se lève aujourd'hui sur le ciel de l'Algérie, une force nouvelle, une force à la hauteur des événements, le FLN est né en plein cœur de la Révolution et lève fièrement l'étendard du combat.

Émanation directe de l'Armée de libération, le FLN est décidé à porter les coups mortels au colonialisme oppresseur pour précipiter sa chute et chasser l'occupant du Pays de nos ancêtres.

Tract du FLN, mars 1955.

## **Doc 5 p. 197 : Le général de Gaulle justifie sa politique d'autodétermination**

**Revenu au pouvoir en 1958 avec le soutien des partisans de l'Algérie française, Charles de Gaulle comprend progressivement qu'il faut laisser les Algériens choisir leur avenir.**

Et cependant, malgré toutes les affirmations, promesses et illusions, l'ensemble de la population musulmane n'a pas du tout « basculé » de notre côté, ni en Algérie, ni dans la métropole, ni à l'étranger. [...]. Quelles forces supplémentaires nous faudrait-il donc pour qu'ils le fassent !

Il est parfaitement vrai que notre écrasante supériorité militaire finit par réduire la plus grande partie des bandes. Mais, moralement et politiquement, c'est moins que jamais vers nous que se tournent les musulmans algériens.

Prétendre qu'ils sont français, ou qu'ils veulent l'être, c'est une épouvantable dérision. Se bercer de l'idée que la solution politique, c'est l'intégration ou la francisation, qui ne sont et ne peuvent être que notre domination par la force – ce que les gens d'Alger et nombre de bons militaires appellent « l'Algérie française » – c'est une lamentable sottise.

Or, étant donné l'état réel des esprits musulmans et celui de tous les peuples de la terre, étant donné les 150 000 hommes morts en combattant contre nous en Algérie, etc., il est tout simplement fou de croire que notre domination forcée ait quelque avenir que ce soit.

Entretiens avec C. de Gaulle, 26 décembre 1959, cité dans  
J.-R. Tournoux, Jamais dit, Plon, 1971.

## **DOCUMENTS. La guerre d'Algérie et ses violences (p. 198-199)**

### **Doc 1 p. 198 : Une dénonciation de la violence de la colonisation par le MNA**

Depuis l'occupation de l'Algérie par les troupes françaises, le peuple algérien n'a jamais pleinement joui d'une liberté quelconque. Cette vérité est directement liée à la politique coloniale menée par la France en Algérie, politique qui se résume en deux mots : exploitation, assujettissement.

Par l'application soutenue de cette politique, l'impérialisme français est arrivé à :

- déposséder le peuple algérien de ses biens : près de 7 000 000 d'hectares de terres lui ont été confisqués ;
- l'écarter de la gestion de l'économie : le gros commerce, l'échange, les grands moyens de production, de transports, etc. sont entre les mains des Français ;
- le priver d'instruction : 92 % des Algériens sont analphabètes ;
- l'éliminer de l'administration de son pays : 1 % des fonctionnaires sont algériens ;
- l'appauvrir considérablement : 4 000 000 d'hommes sont livrés à la plus extraordinaire misère et la plus sévère exploitation [...] ;
- contrôler toute la vie du peuple et même sa religion. Il est clair qu'une politique aussi raciste, aussi colonialiste et aussi irritante ne peut être supportée par aucun être humain et ne peut être appliquée que par la force. [...]

Ce qui caractérise aujourd'hui l'administration de l'Algérie par la France, c'est l'arbitraire, l'illégalité et la violence dans tous les domaines de la vie publique, c'est-à-dire l'atteinte à toutes les libertés fondamentales de l'homme.

Note du Mouvement national algérien (MNA) sur la violation des libertés démocratiques par la France en Algérie, mars 1955.

## Doc 2 p. 198 : La pratique de la torture par l'armée française

Je note sur ce cahier tout ce que nous faisons. Je le fais pour que la population, mes copains, mes amis prennent plus tard connaissance du travail effectué par l'armée française en Algérie. Ceci afin que ne subsistent plus de malentendus, de mensonges [...].

21 avril 1959

Des fuyards sont aperçus partant du petit village. Rassemblement de toute la population des villages alentour. Soudain des cris perçants de femmes. Dans une baraque, un attroupement de militaires se forme. Je m'approche. Le capitaine donne donc des ordres à un rallié<sup>1</sup> qui torture une vieille femme d'une soixantaine d'années environ [...]. Un sergent appelé lui fait avaler de l'eau par un tube placé dans la bouche. De tout son poids, le rallié appuie sur son ventre. La femme pousse des cris atroces de douleur. Elle est méconnaissable [...]. Elle gémit, n'en peut plus. Sans doute n'a-t-elle pas parlé. Peut-être ne sait-elle rien ou, si elle sait, pourquoi le dirait-elle ? [...]. Dehors, un homme, âgé approximativement de 50 ans, est tenu collé au mur, les bras en l'air. Un autre rallié lui assène des coups de marteau sur son crâne aux cheveux blancs. Ce qui me dégoûte le plus, c'est le capitaine qui le regarde avec un air indifférent et même de contentement [...]. Beaucoup de gars sont écoeurés, cependant que d'autres rient. Le capitaine laisse faire, reste impassible, indifférent, raciste jusqu'au dernier degré : « Avec ces gens, c'est comme cela qu'il faut y aller ».

Témoignage de A. Nallet, appelé de mai 1957 à août 1959, cité dans

B. Stora et T. Quemeneur, Algérie, 1954-1962, Les Arènes, 2010.

1. Musulman algérien rallié à l'armée française.

### **Doc 3 p. 199 : Une guerre civile entre Algériens**

Il est porté à la connaissance de tous que ces soldats appartenaient à l'armée de Messali<sup>1</sup> qui s'est dissociée de l'union algérienne à laquelle, par contre, se sont ralliés tous les partis et groupements organisés en Algérie. Ces individus soutenaient la scission provoquée par Messali et combattaient pour sa cause, se refusant à combattre au nom de l'Algérie et pour la voix de Dieu.

En conséquence, l'Armée de libération nationale, qui s'honore d'appartenir au Front de libération nationale, a prononcé leur condamnation à mort. C'est le sort, désormais, de tous ceux qui divisent l'union nationale.

Texte écrit en arabe, retrouvé sur le corps de seize messalistes égorgés  
le 16 mars 1956.

1. Messali Hadj, fondateur du MNA.

## **POINT DE PASSAGE. La guerre d'Algérie et ses mémoires**

**(p. 200-201)**

### **Doc 1 p. 200 : La guerre d'Algérie dans les mémoires françaises**

Pendant de nombreuses années, en France, la guerre d'Algérie se lisait comme une page douloureuse de l'histoire : pas de commémoration officielle de la fin de la guerre, peu de grands films. [...] Les choses ont changé depuis une dizaine d'années. Il y a aujourd'hui surabondance. Essais, romans, films de fiction...

Une explosion de récits qui s'accompagne de nouvelles polémiques. À mon avis, cette explosion remonte au début des années 2000, avec la publication du livre du général Paul Aussaresses<sup>1</sup>. C'est un tournant, même s'il y avait eu beaucoup de choses dites avant, parce qu'il s'agit du témoignage direct d'un officier supérieur sur le comportement de l'armée française. [...]

À cela s'ajoute un renouvellement des générations. Les nouvelles générations veulent savoir, notamment les jeunes Français issus de l'immigration qui veulent mettre en rapport l'histoire de leur famille avec celle de la guerre. De leur côté, ceux qui ont fait la guerre dans les rangs de l'armée comme appelés arrivent à l'âge de la retraite, ils veulent raconter, livrer leur témoignage. Tout cela est favorisé par la montée en puissance d'Internet, une révolution mémorielle qui facilite la recherche comme jamais auparavant.

Dominique Lagarde, « France-Algérie : Mémoires croisées », entretien avec l'historien B. Stora, L'Express, 20 décembre 2012.

1. Dans lequel il reconnaît avoir eu recours à la torture.

### **Doc 3 p. 201 : L'inauguration d'un lieu à la mémoire de l'Algérie française**

On les appelle des pieds-noirs ou des rapatriés et leur chant est celui des Africains. Mais ils sont avant tout des Français qui ont en commun leur départ précipité d'Algérie, en 1962 puis en 1963. Des hommes et des femmes, plus de 900 000, qui ont regagné la France avec en eux ce sentiment d'avoir été abandonnés, pour ne pas dire trahis. 57 ans plus tard, la plaie reste aussi vive et le sentiment d'être oubliés, béant. Tous expliquent que l'histoire enseignée par les manuels dans les écoles a des trous ; tous reprochent aux gouvernements successifs d'avoir beaucoup promis, mais de n'avoir jamais tenu. Ainsi sont les pieds-noirs, descendants de Français qui, à partir de 1830, ont été invités à faire d'une terre où il y avait peu, beaucoup. Ils y ont bâti des villes, construit des routes, cultivé des plaines arides. C'est cette Histoire [...], loin de se résumer à quelques années de guerre et pour laquelle ils n'admettent aucune repentance, qu'ils ont entrepris de sauvegarder en bâtissant à Aix un Conservatoire national dédié à la mémoire des Français d'Afrique du Nord.

Jean-Luc Crozel, « Aix : un conservatoire pour la mémoire des rapatriés »,

La Provence, 6 octobre 2019.

## **Doc 4 p. 201 : La commémoration de la fin de la guerre d'Algérie en débat**

Plus d'un demi-siècle après, opposants et partisans d'une célébration du 19 mars comme « fin de la guerre d'Algérie » continuent de s'affronter [en France] [...].

Pourtant, il s'agit bien plus que d'une querelle sémantique entre d'un côté les adhérents de la FNACA, association d'anciens combattants d'Algérie, à l'origine d'obédience communiste, et de l'autre côté les associations de rapatriés et d'anciens harkis. Il s'agit en fait d'une opposition entre vision politique et réalité historique, les uns voulant tourner la page d'un passé colonial culpabilisant, les autres refusant de célébrer un cessez-le-feu qui ne cessa que dans un camp. [...]

Pour les uns, commémorer officiellement le 19 mars 1962, avec les représentants de l'État, c'est se réjouir de la fin d'une sale guerre que les appelés ne voulaient pas faire [...]. Pour d'autres, célébrer le 19 mars en France, c'est assassiner une seconde fois tous ceux qui sont morts dans d'atroces souffrances après le 19 mars en raison même du non-respect des accords d'Évian.

Mohand Hamoumou, « 19 mars 1962 : une fin de la guerre qui n'en finit pas », The Conversation, 27 mars 2017.

## **POINT DE PASSAGE. De Gaulle et Mendès France : deux conceptions de la République (p. 202-203)**

### **Doc 1 p. 202 : Charles de Gaulle : le discours de Bayeux (1946)**

**De Gaulle expose les raisons de son opposition au projet de Constitution de la IV<sup>e</sup> République.**

Du Parlement, composé de deux Chambres et exerçant le pouvoir législatif, il va de soi que le pouvoir exécutif ne saurait procéder, sous peine d'aboutir à cette confusion des pouvoirs dans laquelle le Gouvernement ne serait bientôt plus rien qu'un assemblage de délégations.

[...] En vérité, l'unité, la cohésion, la discipline intérieure du Gouvernement de la France doivent être des choses sacrées, sous peine de voir rapidement la direction même du pays impuissante et disqualifiée. [...]

C'est donc du chef de l'État, placé au-dessus des partis, élu par un collège qui englobe le Parlement mais beaucoup plus large [...] que doit procéder le pouvoir exécutif. Au chef de l'État la charge d'accorder l'intérêt général quant au choix des hommes avec l'orientation qui se dégage du Parlement. À lui la mission de nommer les ministres et, d'abord, bien entendu, le Premier, qui devra diriger la politique et le travail du Gouvernement. Au chef de l'État la fonction de promulguer les lois et de prendre les décrets, car c'est envers l'État tout entier que ceux-ci et celles-là engagent les citoyens. À lui la tâche de présider les Conseils du Gouvernement et d'y exercer cette influence de la continuité dont une nation ne se passe pas. [...]

À lui, s'il devait arriver que la patrie fût en péril, le devoir d'être le garant de l'indépendance nationale et des traités conclus par la France.

Charles de Gaulle, discours prononcé à Bayeux, 16 juin 1946.

### **Doc 3 p. 202 : Pierre Mendès France critique le gaullisme (1961)**

De Gaulle dit au pays « faites-moi confiance, [...] Rapportez-vous en à moi et je réglerai les problèmes comme je croirai devoir le faire ». [...]

En définitive, le gaullisme est donc incompatible avec la conception démocratique à laquelle, pour ma part, j'ai toujours été fidèle. Lorsque j'étais à la tête du gouvernement, je voulais associer au maximum le pays à mon action. On s'est étonné, par moments, de l'initiative que j'avais prise de parler à la radio tous les samedis. Ceux d'entre vous qui m'ont entendu alors savent que je faisais un effort d'explication, d'information, donc de démocratisation de la politique. Je voulais que le pays sache quelles étaient les solutions possibles, quelles étaient les propositions du gouvernement pour lesquelles il demandait le soutien du pays.

Ce n'était pas un blanc-seing<sup>1</sup>, ce n'était pas la confiance aveugle faite à un homme. C'était au contraire un accord politique, un mandat démocratique sur lequel le gouvernement entendait fonder sa force et son action.

Conférence de Pierre Mendès France à l'hôtel de ville de Versailles,

21 juin 1961.

1. Laisser toute liberté d'action.

## **Doc 4 p. 203 : En 1962, de Gaulle propose une modification de la**

### **Constitution**

Tout le monde sait qu'en adoptant, sur ma proposition, la Constitution de 1958, notre peuple a condamné, à une immense majorité, le régime désastreux qui livrait la République à la discrétion des partis et, une fois de plus, avait failli jeter la France au gouffre. Tout le monde sait que, par le même vote, notre peuple a institué un président, chef de l'État, guide de la France, clef de voûte des institutions, et a consacré le référendum qui permet au président de soumettre directement au pays ce qui peut être essentiel. [...]

Comme la preuve est ainsi faite de la valeur d'une Constitution qui veut que l'État ait une tête et comme, depuis que je joue ce rôle, personne n'a jamais pensé que le président de la République était là pour autre chose, je crois, en toute conscience, que le peuple français doit marquer maintenant par un vote solennel qu'il veut qu'il en soit ainsi, aujourd'hui, demain et plus tard. [...]

C'est pourquoi, Françaises, Français, [...] je vous demande, tout simplement, [...] par voie de référendum, [...] de décider que dorénavant vous élirez votre président au suffrage universel. [...]

Si, comme je l'espère, comme je le crois, comme j'en suis sûr, vous me répondez « Oui ! » une fois de plus et en masse, alors me voilà confirmé par vous toutes et par vous tous dans la charge que je porte ! Voilà le pays fixé, la République assurée, et l'horizon dégagé ! Voilà le monde décidément certain du grand avenir de la France !  
Vive la République ! Vive la France !

Charles de Gaulle, allocution télévisée, 18 octobre 1962.

## **POINT DE PASSAGE. La Constitution de 1958 (p. 204)**

### **Doc 1 p. 204 : Fonctions et pouvoirs du président de la République**

**Art. 5** – Le président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités. [...]

**Art. 8** – Le président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement. Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

**Art. 9** – Le président de la République préside le Conseil des ministres.

**Art. 10** – Le président de la République promulgue les lois [...].

**Art. 11** – Le président de la République [...] peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics.

**Art. 12** – Le président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. [...]

**Art. 15** – Le président de la République est le chef des armées. [...]

**Art. 16** – Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le président de la République prend

les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel.

Extraits de la Constitution du 4 octobre 1958.

### **Doc 3 p. 205 : Fonctions et pouvoirs du Conseil constitutionnel**

**Art. 61** – Les lois organiques<sup>1</sup>, avant leur promulgation, et les règlements des assemblées parlementaires, avant leur mise en application, doivent être soumis au Conseil constitutionnel qui se prononce sur leur conformité à la Constitution.

Aux mêmes fins, les lois peuvent être déférées au Conseil constitutionnel, avant leur promulgation, par le président de la République, le Premier ministre, ou le président de l'une ou l'autre assemblée. [...]

**Art. 62** – Une disposition déclarée inconstitutionnelle ne peut être promulguée ni mise en application.

Les décisions du Conseil constitutionnel ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles.

Extraits de la Constitution du 4 octobre 1958.

1. Qui touchent à l'organisation des pouvoirs publics.

## Doc 4 p. 205 : Une analyse du projet de Constitution

**Le rédacteur en chef du journal Le Monde donne son avis sur le projet de Constitution.**

Pour être juste, on ne peut isoler le projet de son contexte récent. Il a pour auteur à la fois la conjoncture qui a bouleversé notre vie politique, les longues méditations d'un homme qui a une mission de sauveur et le dégoût accumulé des Français pour le fonctionnement d'un régime que l'enthousiasme de la Libération leur avait apporté il y a douze ans. [...] Si l'on enterre sans regrets le système de la prépondérance des représentants élus, il faut bien transférer la réalité du pouvoir à l'incarnation de l'exécutif. À défaut d'un monarque, puisqu'on ne renie pas la forme républicaine, à un président de la République renforcé, si j'ose dire. [...] Le danger, et on le conçoit déjà plus ou moins confusément, c'est qu'une Constitution fabriquée dans ces circonstances crée fatalement un régime de circonstance, en raison et en fonction d'un homme. [...] Il est bien sûr que si le général de Gaulle n'existait pas, la Constitution à refaire n'aurait pas eu les traits qu'on lui donne. Il l'a si bien senti lui-même qu'il s'est efforcé de mélanger les styles, en présentant dans un décor de République parlementaire une espèce nouvelle de monarchie présidentielle. De lui seul dépend cet équilibre instable, à lui seul on doit s'en remettre, pour l'instant, d'arbitrer les conflits d'autorité inévitables.

André Chênebenoit, « Un équilibre instable », Le Monde, 31 juillet 1958.

## **COURS 3. Indépendance et modernisation (1958-1970) (p. 206-207)**

**Comment restaurer la puissance de la France et poursuivre la modernisation du pays ?**

### **A - La reconquête d'une stature internationale**

#### **1. Maintenir l'influence française en Afrique**

Pour Charles de Gaulle, la décolonisation est un processus nécessaire au maintien du rayonnement international de la France et il accède aux demandes d'indépendance des colonies entre 1958 et 1960.

Néanmoins, la France n'en a pas fini avec son influence : elle signe des accords de défense avec plusieurs États issus de la décolonisation pour établir les conditions d'intervention des forces françaises sur leur sol. Elle y conserve parfois des bases militaires.

Sur le plan monétaire, les nouveaux États indépendants n'obtiennent pas leur autonomie : ils continuent à dépendre du franc, ce qui assure à la France une influence économique et financière sur le continent africain.

#### **2. Redonner à la France son indépendance**

L'explosion de la première bombe atomique française en 1960 permet à Charles de Gaulle d'affirmer la doctrine de la dissuasion nucléaire. Tout en restant un allié des États-Unis, il décide de rompre tout lien de dépendance militaire, en retirant les troupes françaises du commandement militaire intégré de l'OTAN (1966) et en ordonnant l'évacuation des bases américaines en France.

### **3. Réorienter la construction européenne**

De Gaulle veut faire de l'Europe une confédération d'États développant des politiques communes sous l'influence de la France. Hostile à une Europe supranationale, il désire limiter les pouvoirs des institutions européennes.

Il signe avec le chancelier Konrad Adenauer le traité de l'Élysée (1963), un traité de coopération qui scelle la réconciliation avec l'Allemagne.

Pour éviter que le Royaume-Uni ne dispute à la France sa prépondérance en Europe, de Gaulle refuse à deux reprises (en 1963 et 1967) l'entrée des Britanniques dans la CEE. Il leur reproche également leurs liens étroits avec les États-Unis.

## **B - L'affirmation de la souveraineté de la France par la modernité**

### **1. Des réalisations symboliques**

L'indépendance de la France n'est pas que politique ou militaire : elle est aussi économique et technique. Les impulsions données par l'État montrent le niveau de la technologie nationale.

En 1965, le lancement du satellite Astérix fait de la France une puissance spatiale.

En 1966, la naissance du « Plan calcul » doit permettre de créer une industrie française de l'informatique. Quant à l'avion de transport supersonique Concorde, réalisation franco-britannique, il effectue son premier vol en 1969.

### **2. La modernisation de l'économie**

Au-delà de ces réalisations symboliques, de Gaulle veut moderniser en profondeur les structures de l'économie française car c'est un des moyens de la grandeur. Pour

cela, il hérite des fondations posées par la IV<sup>e</sup> République : celles d'un État planificateur et aménageur qui impulse une longue période de croissance économique, les « Trente Glorieuses ».

L'État ouvre l'économie française au marché international. Il accepte les défis de la concurrence tout en soutenant les secteurs stratégiques, à l'image de l'industrie automobile, par exemple. Les notions de modernité, de rentabilité et de productivité s'enracinent dans l'esprit des Français.

### **3. L'aménagement du territoire**

Pour moderniser la France, l'État développe des infrastructures de transport, comme les autoroutes ou les aéroports (Paris-Orly). Il s'appuie notamment sur la DATAR pour aménager le territoire.

De nombreuses stations balnéaires ou de sports d'hiver sont créées, afin de dynamiser le tourisme (en Languedoc-Roussillon en 1963, etc.). L'État est également un acteur majeur de la politique du logement : la réalisation de « grands ensembles » est lancée pour répondre aux défis d'une croissance démographique soutenue.

## **C - Limites et contestations de la politique gaullienne**

### **1. Les deux Grands, des puissances incontestées**

Dans le cadre de la guerre froide, la France n'a ni le poids ni les moyens de concurrencer les États-Unis et l'URSS.

Pour affirmer son rayonnement international, la France multiplie ainsi les interventions spectaculaires. En 1964, de Gaulle reconnaît la Chine communiste avant les États-Unis ; en 1966, il condamne la guerre américaine au Vietnam. Si les

États-Unis sont parfois exaspérés par ces coups d'éclat, leur puissance n'en est pas réellement affectée.

## **2. Des tensions européennes**

En 1965, pour protester contre des projets d'Europe supranationale, la France suspend sa participation aux organisations de Bruxelles durant 6 mois. Cette crise s'achève par un compromis en janvier 1966 mais montre bien que la France est de plus en plus isolée en Europe.

## **3. La dégradation du lien entre Charles de Gaulle et la nation**

La croissance économique des « Trente Glorieuses » ne fait pas taire le mécontentement social. Une partie de la société aspire à des changements profonds, que la France gaullienne ne satisfait pas.

La crise de mai 1968 (→ chapitre 5) révèle ainsi l'altération du lien entre de Gaulle et la nation. En 1969, quand il propose un référendum pour restaurer sa légitimité, 53 % des Français votent « non ». De Gaulle donne alors sa démission et se retire de la vie publique.

## DOCUMENTS. L'État, acteur de la conquête spatiale (p. 208)

### Doc 1 p. 208 : La presse analyse la portée de l'événement

Le succès obtenu par la France en plaçant sur orbite un satellite artificiel dès le premier tir a été accueilli à l'étranger avec des sentiments mélangés. Performance scientifique et technique certes, mais aussi, souligne-t-on, opération de prestige. Le New York Herald parle de « satellite tricolore » et le Guardian de « montrer le pavillon (français) dans l'espace ». [...]

La date choisie<sup>1</sup> pour le lancement du satellite français montre que, dans ce cas particulier, l'effet de propagande recherché était double : le général de Gaulle et ses ministres visaient certes un succès à l'extérieur. Mais aussi, à quelques jours de l'élection présidentielle, ils entendaient prouver que les moyens considérables mis au service de la « politique de la grandeur » n'étaient pas dépenses vaines. Ils montraient aussi que, par leurs propres forces, les Français avaient accompli dans le domaine des fusées des progrès qui faisaient augurer un développement rapide de la deuxième génération de la force de frappe [nucléaire].

Le lancement de A-1 permet en tout cas à la France d'inscrire son nom au troisième rang dans l'histoire des explorations spatiales. Il ne permet pas pour autant de dire qu'elle est entrée dans une course qui continue de se livrer essentiellement entre deux grandes puissances mondiales. Ces dernières ont pris trop d'avance et disposent de trop de moyens pour qu'une autre nation puisse songer à autre chose qu'à les suivre de très loin.

« Espace et prestige », Le Monde, 29 novembre 1965.

1. Le 5 décembre 1965 a lieu le premier tour de l'élection présidentielle, afin d'élire – pour la première fois – le président de la République au suffrage universel direct.

## **DOCUMENTS. L'État, acteur de la politique du logement (p. 209)**

### **Doc 1 p. 209 : La politique du logement en question**

**Considéré comme le père de l'aménagement du territoire en France, Philippe Lamour est un haut fonctionnaire.**

Il fallut, à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, le courage obstiné d'un jeune ministre de la Construction, M. Claudius Petit, pour que le pays sorte de l'anesthésie dans laquelle il s'asphyxait et commence à réagir en adoptant une politique à long terme du logement.

Mais l'accumulation des retards avait créé une telle obsession à l'égard de l'aspect quantitatif immédiat du problème qu'on a négligé son aspect qualitatif, cependant essentiel, s'agissant de constructions implantées pour plus d'un demi-siècle [...].

Que deviendront ces « trois-pièces » sur la cour, aux cloisons en papier buvard, dans lesquels, si on ne sait pas toujours ce qui se passe chez soi, on n'ignore rien de ce qui se passe chez les autres ?

Qui consentira à y demeurer, en dehors des travailleurs importés des pays lointains, après épuisement des réserves portugaises, turques et kabyles ? Et pour combien de temps ?

Faut-il nous résigner à préparer savamment la création, au sein de nos villes nouvelles, de bidonvilles verticaux qui dévaloriseront l'ensemble du quartier en suscitant, par ailleurs d'odieuses ségrégations ?

L'évidence s'impose, si pénible qu'elle soit. [...] L'aspect quantitatif doit être corrigé par la prévoyance qualitative. Sinon, dans quelques années, il faudra abandonner ou détruire une partie de ce que nous aurons édifié et qui sera devenu inutilisable avant même d'avoir été amorti.

Philippe Lamour, 60 Millions de Français, Buchet-Chastel, 1967.

## **PASSÉ / PRÉSENT. Pourquoi la doctrine de la dissuasion nucléaire a-t-elle survécu à la guerre froide (p. 210-211)**

### **Doc 1 p. 210 : De Gaulle définit la dissuasion nucléaire**

La France entend ne pas perdre sa figure. Elle entend, en particulier, que sa défense ait un caractère national ; qu'en particulier en ce qui concerne les armements atomiques elle ait son instrument à elle.

La France entend que si par malheur on lançait des bombes atomiques dans le monde, aucune ne soit lancée du côté du monde libre sans qu'elle l'ait accepté, et qu'à partir de son territoire aucune bombe atomique ne soit lancée sans qu'elle l'ait décidé elle-même.

Il faut que les moyens nucléaires de dissuasion, comme on dit, qui sont aujourd'hui la principale sinon la seule protection des peuples qui veulent rester libres, nous en ayons aussi. Faute de quoi, nous ne serions plus une puissance européenne, une nation souveraine, mais seulement un satellite intégré.

Charles de Gaulle, discours de Chambéry (8 octobre 1960) dans

A. Passeron, De Gaulle parle, © Plon, 1962.

## **Doc 5 p. 211 : La France s'accroche à sa bombe**

**Amnesty International est une ONG qui promeut la défense des droits de l'homme.**

La loi de programmation militaire, adoptée en juin [2018], prévoit d'investir un budget de 37 milliards d'euros jusqu'en 2025 afin de moderniser l'arsenal nucléaire français. Une augmentation substantielle de moyens alors que, depuis plus de 40 ans, aucun débat public autour de la doctrine et des coûts de ces armes de la terreur n'a jamais été véritablement ouvert aux citoyens.

Érigée en dogme dans les années 1960, la dissuasion nucléaire est censée constituer l'assurance-vie de la nation et la clé de voûte de sa défense.

La bombe atomique conçue pour ne pas être utilisée garantirait à la France son indépendance et sa sécurité. Des assertions dont la pertinence mérite à tout le moins d'être discutée, voire remise en cause [...].

Soutenu par un réseau d'ONG récompensé par le prix Nobel de la paix et voté le 7 juillet 2017 par 122 États membres de l'ONU, [un traité d'interdiction de l'arme atomique] est boudé par les puissances nucléaires, dont la France.

Pourtant, un récent sondage montre qu'une majorité de l'opinion publique française est favorable à ce traité.

« Arme nucléaire, le débat cadenassé », Amnesty International,

29 août 2018.

## **RÉVISIONS. La France : une nouvelle place dans le monde (1945-1970) (p. 212-213)**

### **1. La France dans les relations internationales (1945-1958)**

La guerre froide remet en cause le rôle mondial de la France, qui ne peut rivaliser avec les deux grandes puissances : États-Unis et URSS. La France s'engage alors dans la construction européenne pour retrouver une influence internationale.

L'effondrement de l'empire colonial révèle également les faiblesses de la métropole. À l'image de la guerre d'Algérie, les conflits de décolonisation isolent la France, condamnée par la communauté internationale. Le régime de la IV<sup>e</sup> République est donc fragilisé et contesté par Charles de Gaulle, dont les conceptions de la République s'opposent à celles de Pierre Mendès France.

### **2. La guerre d'Algérie et la fondation d'une nouvelle République (1954-1962)**

La IV<sup>e</sup> République est paralysée par la guerre d'Algérie, dont les violences engendreront des mémoires souvent conflictuelles. Face à la menace de guerre civile, de Gaulle est rappelé au pouvoir en 1958. Il façonne alors de nouvelles institutions et oriente progressivement la sortie de crise algérienne vers l'indépendance.

La Constitution de la V<sup>e</sup> République met en place un régime semi-présidentiel.

L'influence du pouvoir exécutif est encore accrue avec l'élection du président de la République au suffrage universel direct, décidée par de Gaulle en 1962.

### **3. Indépendance et modernisation (1958-1970)**

Pour redonner à la France son indépendance, de Gaulle s'appuie à partir de 1960 sur la dissuasion nucléaire. Il poursuit également la construction européenne, afin d'accroître l'influence de la France sur le continent, mais il s'oppose à l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE car il le juge trop proche des États-Unis. En Afrique, la France maintient une présence militaire dans plusieurs pays.

De Gaulle est convaincu que le rayonnement de la France passe aussi par sa modernisation. La France engage donc des grands travaux pour aménager le territoire, elle développe des programmes ambitieux (spatiaux, par exemple) et modernise son économie.

Toutefois, dans les relations internationales, la France reste une puissance moyenne. Et en politique intérieure, malgré la modernisation économique et technique du pays, un mécontentement social s'exprime.